

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **03396**

Société : **RAN**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **CHEDDADI**

ABDELLOUHA

163406

Date de naissance : **19.01.58**

Adresse : **16 LOT. NANDARONA Com. SIDI 1 AFF. ROUF**

CASABLANCA

20270

Tél. : **0673081985**

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **30/5/2023**

Nom et prénom du malade : **CHEDDADI** **ABDELLOUHA** Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :



Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : **01/06/2023**

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CLINIQUE DE LA COLLINE PARIS - Tél. 01 32 22 22 22 05 01 12 38 19 N° 347317 5958 - Par. 100004 - Tél. 01 32 22 22 22	20/05/2013		216,90

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Clinique Dentaire LA COLLINE



Esthétique dentaire

Implantologie

Parodontologie

Orthodontie

Pédodontie

Prothèse

Blanchiment

Soins

Laser

Radiologie

Soins

CHEDDADI ABDELOUHAB

Casablanca le :
30/05/2023

FACTURE

ACTES	Dent(s)	Montant
CONSULTATION		200
CONE BEAM	36	1000
TOTAL		1 200,00 DH

Dr Fouad AHERRI
Parodontiste - Implantologue
Clinique Dentaire C-DTC
441, la Colline, Californie Casablanca
+212 05 22 78 76 96 - 05 22 78 44 44

patente : 36167729 / Identification fiscal : 18779511 / N° d'Afiliation : 4816205 / N°ICE 001707986000021

📞 : 05 22 78 76 96 / 05 22 78 44 44 , 📩 : info@cdlc.ma 🌐 : www.cdlc.ma

📍 : 441 La Colline, Californie Sidi Mâarouf Casablanca (à Côté de Inwi Siège)

🌐 📱 📲 Clinique Dentaire La Colline

Clinique Dentaire LA COLLINE



Esthétique dentaire

Implantologie

Parodontologie

Orthodontie

Pédodontie

Prothèse

Blanchiment

Spins

Laser

Easier

PPU: 168.20 D

LOT: 51325
55/24

PPU: 108,20 DH
LOT: 551325
PER: 11/24

AUGMENTIN (1 g)
1 Sachet *2/ j pdt 7 jrs

CODOLIPRANE
1cp 3*/jr pdt 3 à 4 jrs

SOLUPRED 40,70
3cp en une seule prise matinale pdt 4 jrs

CHEDDADI ABDELOUHAB

30/05/2023
Casablanca le :

PPU: 168,20 DH
LOT: 51325
PEE: 11/24

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Solupred 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH

Dr Fouad ANDRAZ
Parodontiste - Implantolog
Chirurgie Dentaire CDLC
441, la...ine, Casablanca
Tel: 05 22 78 96 - 05 22 78 44 44

📞 : 05 22 78 76 96 / 05 22 78 44 44 , 📩 : info@cdlc.ma 🌐 : www.cdlc.ma
📍 : 441 La Colline, Californie Sidi Mâarouf Casablanca (à Côté de Inwi Siège)
🌐 : Clinique Dentaire La Colline

Clinique Dentaire LA COLLINE



Esthétique dentaire
Implantologie
Parodontologie
Orthodontie
Pédodontie
Prothèse
Blanchiment
Soins
Laser
Radiologie
Scanner

Casablanca le:
Dr Fouad AHERRAKI
Parodontiste - Implantologue
Clinique Dentaire C D L C
41, la Colline, Californie Casablanca
05 22 78 76 96 - 05 22 78 44 44

CHEDDADI ABDELOUHAB

Compte Rendu de la Radio Cone Beam

- Légère élargissement desmodontal généralisé
- Corticale sinusienne homogène
- Intégrité des ATM
- Intégrité du NDI
- Légère résorption osseuse crétale

Dr Fouad AHERRAKI
Parodontiste - Implantologue
Clinique Dentaire C D L C
41, la Colline, Californie Casablanca
05 22 78 76 96 - 05 22 78 44 44

couad AHERRI
Dentiste - Implantologue
Clinique C D L C
Casablanca
Tél: 0527 34 44 44

